

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

24 JANVIER 2022

RAPPORT

ANNUEL 2020 D'UNIA¹

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA TUTELLE SUR WALLONIE-
BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR M. MOURAD SAHLI

¹ Voir doc. 274 (2020-2021) n°1.

TABLE DES MATIÈRES

1	Préambule.....	3
2	Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.....	4
3	Présentation du Rapport annuel 2020 par M. Patrick Charlier, directeur d'Unia	4
4	Discussion	8
5	Annexe n°1.....	16

Mesdames et Messieurs,

Votre commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires a examiné, au cours de sa réunion du 24 janvier 2022, le rapport d'activités 2020 d'Unia (doc. 274 (2020-2021) n° 1).²

1 Préambule

M. le président, au nom de la commission, salue la présence de M. Patrick Charlier, directeur d'Unia et de M. Sébastien François, collaborateur au service politique d'Unia. Il les remercie pour l'exposé à venir ainsi que pour l'expertise qu'ils mettent à disposition de la commission.

Comme il l'avait fait il y a quelques mois, il souhaite une fois encore profiter de cette rencontre pour rendre un hommage à l'ensemble des collaborateurs d'Unia qui ont à nouveau dû œuvrer dans un contexte pénible de poursuite de la crise sanitaire afin de rendre compte au mieux du vécu, des difficultés et parfois de la souffrance parmi nos concitoyens. Avec M. Charlier et son équipe, Unia continue de veiller à attirer l'attention des acteurs politiques sur des enjeux majeurs de lutte contre le racisme, d'égalité des chances et de respect droits fondamentaux, tout en formulant des recommandations d'améliorations des législations et de bonnes pratiques pour l'avenir.

M. le président salue cet engagement de tous les instants et il sait que M. le ministre est à leurs côtés dans le cadre de ses compétences.

² Ont participé aux travaux de la commission :

- M. Léonard (Président), M. Furlan, M. Lepine, M. Sahli
- M. Evrard, M. Van Goidsenhoven, Mme Laffut, Mme Nikolic, Mme de Coster-Bauchau
- M. Heyvaert, M. Soiresse Njall, Mme De Re
- M. Nemes, Mme Bernard
- Mme Schyns (en remplacement de M. Antoine)

Ont assisté aux travaux de la commission :

- Mme Schepmans, M. Witsel : membres du Parlement
- M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement
- M. Charlier, directeur d'UNIA
- M. François, collaborateur d'UNIA
- M. Fernandez, responsable de la cellule « Maisons de justice » au cabinet de M. le ministre Daerden
- Mme Paul, conseillère au cabinet de M. le ministre Daerden

2 Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

M. le ministre constate que ce moment de présentation du rapport annuel est devenu certes habituel, mais il est important dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB). Il remercie les équipes d'Unia pour leur travail tout en constatant le souci de continuité malgré le décalage entre l'année du rapport (2020) et sa date d'examen en commission (2022).

En effet, le ministre estime qu'il s'agit d'une bonne base pour faire le lien avec l'actualité, notamment la poursuite de la crise sanitaire, l'évolution d'Unia sur le plan institutionnel ou les politiques en matière de prise en charge du handicap dans l'enseignement.

3 Présentation du Rapport annuel 2020 par M. Patrick Charlier, directeur d'Unia

*Pour l'exposé introductif de M. Charlier, directeur d'Unia, outre les propos repris ci-après, il est renvoyé à sa présentation électronique reprise en **annexe n° 1**.*

M. Charlier salue les propos agréables de M. le président et de M. le ministre à l'égard du travail d'équipe mené par Unia dans des circonstances politiques et sanitaires difficiles. Il ajoute qu'au vu de sa dimension interfédérale, Unia a l'opportunité de présenter son rapport annuel dans six assemblées parlementaires, ce qui fait d'elle une des rares institutions bien informée de ce qu'il s'y vit. Il estime d'ailleurs qu'Unia devrait peut-être mieux communiquer sur les aspects positifs et démocratiques de cet avantage.

Il indique aux députés que le conseil d'administration d'Unia a été renouvelé en 2021 pour une durée de six ans, de même que son mandat et celui de Els Keytsman comme directeur et directrice de l'institution à partir du 1er février 2022, ce dont il se réjouit. En outre, la parité parfaite est assurée tant sur le plan linguistique que sur la dimension du genre, selon les termes de l'accord de coopération.

Dans le cadre du travail d'Unia, l'année 2020 a bien entendu constitué une année particulière au cours de laquelle la pandémie a conduit au développement du télétravail. Celui-ci s'est d'ailleurs révélé être un défi pour les équipes de formation d'Unia naturellement habituées à travailler en présentiel. M. Charlier ajoute que le dispositif de formation en ligne d'Unia (ediv) a également connu une forte explosion du nombre de ses apprenants.

Depuis le mois de mars 2020, un groupe de travail « Covid et droits humains » a été initié afin de tenir compte de tous les aspects qui allaient se révéler au fur et à mesure de la crise. Ce groupe reste actif à ce jour au vu de la poursuite de la pandémie et il agit sur deux aspects qu'est l'action à flux tendu au niveau des signalements et des dossiers, tout en œuvrant sur des avis et des recommandations adressés aux autorités et aux acteurs divers (ex. Comeos, Office des propriétaires...).

Sur un plan chiffré, l'année 2020 a été marquée par une hausse de 32 % des signalements, dont certains étaient collectifs, tandis que 29 % de l'ensemble de ceux-ci ont un lien avec la crise sanitaire qui est apparue comme un révélateur et un amplificateur des inégalités. Par contre, dans un contexte de crise, certains secteurs ont connu une forte baisse du nombre de signalements, à l'image de l'emploi ou du logement. À l'inverse, les dossiers relatifs à la vie en société (voisinage, rue, transports publics ...) et à la police/justice (respect des règles sanitaires, manifestations...) ont augmenté de manière significative.

Au niveau de la FWB, M. Charlier relève une baisse spectaculaire des dossiers dès lors que ceux-ci concernent essentiellement l'enseignement et la culture. Sans pour autant considérer que tout était parfait, il ajoute que les personnes ont adressé moins de signalements auprès d'Unia en particulier dans le domaine de l'enseignement. L'enseignement à distance qui s'est fort pratiqué en 2020 a pu renforcer les inégalités (accès à l'informatique, conditions de logement et d'étude, aménagements raisonnables pour les enfants porteurs de handicap...) sans que cela fasse l'objet de signalement spécifique de la part de citoyens, ces derniers n'ayant peut-être pas perçu le caractère discriminatoire de certaines situations dans un cadre réglementaire imposé à l'ensemble de la population. Une autre explication pourrait aussi être liée à la demande formulée par les ministres de l'Éducation aux établissements scolaires et aux conseils de classe d'être compréhensifs et indulgents au niveau des décisions prises vis-à-vis des élèves compte-tenu du contexte de pandémie.

En abordant les dossiers enseignement, il apparaît que le handicap représente 50 % des dossiers et les critères raciaux représentent 20 %, eux-mêmes suivis par les dossiers relatifs aux convictions philosophiques et religieuses. Quant aux types d'enseignement, l'année 2020 a été marquée par une forte diminution des dossiers relatifs à l'enseignement fondamental alors que l'enseignement supérieur a été marqué par l'impact de la crise sur les conditions de vie et d'étude des étudiants; ces derniers ayant dû faire appel aux cpas en grand nombre.

Plus globalement, près de 90 % des dossiers liés à la crise concernent l'enseignement tandis qu'un peu plus de 10 % ont trait aux activités socio-culturelles et sportives. À propos de ces activités, l'impact de la crise a pu conduire à des

différences de traitements ou des discriminations pour lesquelles les procédures judiciaires ont d'ailleurs montré leur efficacité.

Pour ce qui concerne les critères, M. Charlier observe que le handicap représente 31 % des saisines, suivi par les critères de fortune à 29 % (statut socio-économique), l'origine sociale à 20 %, l'état de santé à 12 % et l'ascendance à 2 %. Sur le plan du handicap, il relève que de nombreuses difficultés et des drames sont apparus dans des institutions (absence de retour en famille ou de prise en charge adéquate) qui ont été fortement marquées par les mesures de restriction liées au Covid.

Dans la poursuite de son exposé, l'intervenant passe en revue différentes actions/formations menées en 2020 par Unia en lien avec la FWB (cf. annexe n° 1) en insistant sur le rôle d'Unia en matière de lutte contre l'extrême droite, pour autant qu'il y ait un discours ou des actes de haine et de discrimination. M. Charlier informe de la finalisation prochaine d'un rapport relatif aux discriminations à l'égard des personnes « afro-descendantes », en lien avec le passé colonial de la Belgique.

Sur les compétences d'enseignement en FWB, M. Charlier attire l'attention des députés sur plusieurs points :

- le harcèlement scolaire lorsqu'il endosse une logique discriminatoire : les ministres de l'Enseignement sont invitées à aller de l'avant dans les initiatives déjà prises ;
- chemin vers l'inclusion : Unia s'inscrit dans le cadre des recommandations du Comité des Nations Unies sur le droit des personnes handicapées avec la volonté de progresser vers un changement d'état d'esprit. Pour ce faire, la ministre de l'Enseignement, Mme Désir, a prévu d'organiser en 2022 des tables rondes sur l'enseignement inclusif auquel participera Unia en tant que partie prenante ;
- réflexion sur le temps de transport scolaire pour les enfants porteurs de handicap ;
- plan de rénovation des bâtiments scolaires : volonté de rendre les bâtiments accessibles dès les appels d'offres et avec l'aide des écoles d'architecture, tout en considérant que les aménagements raisonnables sont un aveu d'échec de l'accessibilité la plus large possible. Il faut penser l'accessibilité des infrastructures scolaires le plus en amont possible, dès leur conception ;
- port des signes convictionnels : constat d'une double logique. D'un côté, levée de l'interdiction du port de signes convictionnels dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale organisés par la Cocof en 2019, décision d'autoriser le port de signes convictionnels dans l'enseignement officiel organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) à partir de la rentrée 2021, verdict intervenu en

novembre dernier du tribunal de 1re instance francophone de Bruxelles qui reconnaît le caractère discriminatoire de l'article du règlement interdisant le port de tous signes convictionnels à la Haute école Francisco Ferrer (Bruxelles-Ville). De l'autre, nous sommes encore et toujours confrontés à des signalements de refus du port du foulard dans certains établissements.

Au niveau des institutions, Unia constate des évolutions dans les pratiques tout en réfléchissant à la manière d'orienter son expertise entre l'accompagnement au changement ou le combat vis-à-vis des oppositions. Pour Unia, il apparaît d'ailleurs curieux que les enseignantes de religion islamique dans certaines écoles soient interdites de port du foulard alors que la jurisprudence du Conseil d'Etat est très claire à ce sujet. Les ministres de l'Enseignement et de l'égalité des chances ont été saisis par Unia sur cette question discriminatoire ;

- allongement de la formation initiale des enseignants : Unia appelle dans le cadre de cet allongement du cursus à intégrer des modules et/ou des formations sur l'apprentissage de la diversité et du cadre anti-discrimination.

M. Charlier fait valoir que le rapport sur le Covid et les droits humains a été actualisé en 2021. Ce dernier confirme le caractère polarisé de la société et il propose un focus sur les exemptions au port du masque pour des raisons médicales ou de handicap ainsi que sur les stratégies de vaccination. En outre, des contributeurs externes ont été sollicités afin de proposer une analyse de certaines situations, tandis qu'une liste de points d'attention et de recommandations figure dans ce rapport à propos de la gestion de la crise sanitaire dans le respect des droits humains.

A propos du Plan national d'action contre le racisme, l'orateur confirme son avancée positive tout en soulignant qu'il n'a pas pu aboutir en 2021 (année des 40 ans de la législation contre le racisme), notamment parce que le gouvernement flamand éprouve des difficultés à s'inscrire dans un plan ambitieux.

Enfin, M. Charlier tient à remercier le ministre pour le financement complémentaire qu'il a accordé à Unia pour faire face à sa charge de travail supplémentaire. Cette décision a poussé la Région bruxelloise à vouloir faire de même alors que le niveau fédéral a accordé un montant, certes plus important, mais pour une durée limitée.

Évidemment, ceci s'inscrit dans un contexte dans lequel la Flandre a annoncé son retrait de l'accord de coopération en vue de créer sa propre institution des droits humains. À cet égard, M. Charlier regrette ce choix tout en ajoutant qu'il craint que les pouvoirs accordés à celle-ci ne soient pas suffisamment contraignants. Il déplore également que le ministre flamand en charge de la compétence n'envisage plus de reprendre dans la nouvelle structure qui sera créée le personnel d'Unia concerné par

la diminution du budget de 900.000 euros, ce qui conduira Unia à devoir douloureusement réduire son cadre.

4 Discussion

Mme Schepmans perçoit bien entendu les difficultés d'Unia face aux années de crise sanitaire. Elle souhaite interpeller à propos des personnes porteuses de handicap en invitant fermement l'enseignement à avancer vers l'inclusion, via l'adoption d'un plan pour un enseignement inclusif. A cet égard, si la ministre dit vouloir organiser une conférence, la députée souhaite obtenir un éclairage.

La FWB étant concernée au même titre que d'autres entités, il faut donc progresser vers une conférence interministérielle et un plan interfédéral relatifs au handicap. Le ministre est donc invité à communiquer les perspectives et les avancées en la matière.

Mme Bernard considère que le travail d'Unia est une aide précieuse dans la lutte contre les discriminations.

Sur les questions d'enseignement en FWB, la députée aborde les conséquences de la crise sanitaire à travers le prisme de la question de la fracture numérique, de l'accès inégal à l'enseignement à distance et des retards accumulés en conséquence par les élèves. Elle demande si Unia a reçu des signalements qui mettaient en cause la FWB pour le manque d'équipements mis à disposition de tous les enfants.

À propos des conseils de classe pour lesquels Unia propose d'impliquer plus les parents et les élèves tout en prenant mieux en compte les situations familiales pendant la crise du covid, Mme Bernard demande si des mesures concrètes ont été prises suite aux recommandations.

La députée acte la condamnation de la FWB par le Comité européen des Droits sociaux en septembre 2020 à propos du droit à l'enseignement inclusif pour les enfants porteur d'un handicap mental et elle aimerait savoir si le plan demandé par le Comité a été initié et si Unia y a été associé.

Quant à la garantie d'accessibilité des bâtiments scolaires dès les appels d'offres, Mme Bernard invite Unia à préciser si celui-ci a établi des critères à prendre en compte et qui pourraient être intégrés dans le plan du ministre Daerden.

En lien avec l'étude la VUB relative aux discriminations lors de l'inscription de certains enfants (origine étrangère) dans l'enseignement maternel, elle souhaite connaître le nombre de dossiers en FWB et les avancées possibles.

Par rapport aux discriminations vis-à-vis des personnes LGBTQIA+, elle souligne qu'Unia demande une évaluation de l'ancien plan d'action interfédéral et la mise en place d'un nouveau plan. Elle soutient cette démarche en suggérant au

ministre de faire le point à propos de cette double sollicitation. Mme Bernard se tourne vers Unia afin de savoir si celui-ci a un avis concernant la politique d'éducation EVRAS de la FWB au sein des écoles dès lors que celle-ci peut aider à lutter contre les discriminations, notamment auprès des plus jeunes.

Mme De Re considère que les difficultés liées au covid sont très marquantes et de nouvelles inégalités risquent d'apparaître prochainement avec de nouvelles formes de normalité, des brisures et des violences dans la société. En ce sens, le travail d'Unia est important car il met en lumière ces questions de société récentes.

Dans un premier temps, elle aimerait connaître le niveau de collaboration d'Unia avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes pour les dossiers qui sont à la croisée de leurs compétences. Ensuite, elle insiste sur les formations contre les discriminations auprès des futurs professionnels des secteurs (enseignement, journalistes...), ainsi que sur le travail mené par Unia dans le cadre du caractère intersectionnel des discriminations liées au port du foulard.

Mme De Re rappelle qu'Unia collabore avec Facebook concernant les signalements. Dans une logique comparative, elle souligne qu'en France, l'extrême droite recourt massivement aux réseaux sociaux, notamment sur Tik Tok. Elle voudrait dès lors savoir si Unia collabore ou envisage de le faire avec d'autres médias.

Quant au sport, la députée relève que le Parlement aborde régulièrement la problématique des discours et actes racistes dans les stades. Dans cette logique, Unia est invité à faire savoir s'il possède des leviers (ex. formations auprès de clubs) pour contrer ces faits.

M. Sahli constate que le travail d'Unia permet de prendre du recul afin d'envisager au mieux les meilleures solutions à trouver ensemble.

Il souhaite spécifiquement revenir sur les réponses politiques apportées par le gouvernement pour faire face aux difficultés rencontrées notamment par les jeunes. L'importance de ce volet dans le rapport d'Unia reflète l'importance de cette compétence, qui constitue le plus grand levier d'émancipation et de construction des futurs citoyens.

Si les difficultés et obstacles restent présents, il est important de souligner le travail considérable réalisé au Parlement sur la santé mentale des jeunes et qui pourra mener à un ensemble de recommandations qui permettront, d'une part, d'optimiser le maillage éducatif et associatif autour du jeune pour l'accompagner au mieux et, d'autre part, de replacer les jeunes comme acteurs à part entière de notre société.

La FWB est également consciente des lacunes en termes d'enseignement inclusif et elle s'y attèle de manière prioritaire, à travers les chantiers du Pacte

d'excellence qui prévoient de favoriser le dispositif de l'école inclusive par toute une série d'initiatives complémentaires qui doivent permettre aux équipes éducatives de prendre en charge tous les élèves dans l'enseignement ordinaire. Si M. Sahli tient à remercier ces équipes pour leur travail dans ces moments difficiles de crise, il ne peut que se réjouir de la réforme des pôles territoriaux qui permettra à notre enseignement d'être plus inclusif et d'être plus égalitaire.

Une autre priorité relevée par le député a trait à la lutte contre les discours de haine dès lors que l'utilisation des réseaux sociaux a exacerbé cette problématique. La domination qui s'exerce dans la vie « réelle » contre les personnes minorisées trouve souvent sur Internet un terrain de jeu inespéré. Au-delà des travaux en cours au niveau européen, notamment avec le Digital Service Act, il espère que le nouveau Plan d'éducation aux médias ainsi que les résolutions adoptées au Parlement pourront porter leurs fruits.

Après avoir vu récemment, à travers la dénonciation de ce fait sociétal, que les actes de racisme et d'homophobie dans le sport sont encore monnaie courante, le député estime qu'il faut agir structurellement pour cesser toute impunité à cet égard, que cela soit en Division 1 ou en club amateur. En ce sens, il demande à Unia comment il se penche de manière détaillée sur toutes les questions relatives à l'égalité des chances dans le sport.

En lien avec la culture et l'éducation aux médias pouvant se révéler des leviers puissants pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations, mais également pour combattre les discours de haine, M. Sahli aimerait savoir quelles sont les collaborations qu'Unia entretient avec ces secteurs.

Enfin, en constatant qu'Unia a lancé le 5 mars 2020 la Commission d'accompagnement « Racisme », en présence d'une trentaine d'acteurs du monde associatif, de partenaires sociaux et du monde académique, un éclairage est sollicité quant aux travaux et réflexions menés dans ce cadre.

Mme Schyns invite le ministre à préciser la part active de la FWB dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) contre le racisme, les éléments qui peuvent d'ores et déjà être communiqués au Parlement dans ce cadre ainsi que les actions futures, concertées et coordonnées.

Sur le plan de la radicalisation, le ministre est sollicité quant à l'expertise et à l'angle de travail du Centre d'Aide et de Prise en charge des Radicalismes et Extrémismes Violents (CAPREV), mais aussi par rapport aux signalements et aux demandes d'intervention.

En relation avec l'enseignement, Mme Schyns confirme la tenue d'une première table ronde consacrée au handicap intellectuel et à l'inclusion scolaire. À ce sujet et comme il y a participé, elle souhaite connaître le sentiment d'Unia à propos des

avancées envisagées à court terme. En outre, puisque l'enjeu de l'accessibilité est posé, la députée rappelle qu'une commission de l'enseignement inclusif est en place afin de recevoir les plaintes relatives aux aménagements raisonnables. Pourtant, puisque celle-ci ne semble pas très connue, elle voudrait qu'Unia explique comment il a déjà pu informer de son existence dans le cadre des dossiers traités.

Mme Schyns signale au ministre que des psychologues éprouvent des difficultés à faire reconnaître leur diplôme au vu de la lenteur des procédures. En ce sens, elle l'invite à faire part de la réaction du gouvernement, notamment eu égard au besoin de ces spécialistes en matière de santé mentale.

Pour clore son intervention, la députée sollicite à nouveau le ministre à propos de la mise en place d'un référent égalité-diversité au sein du ministère de la FWB.

M. Heyvaert insiste particulièrement pour qu'un prochain rapport relatif au covid soit publié par Unia dans un contexte de polarisation de la société. Depuis le début de la crise, l'enjeu de la proportionnalité est posé dans chaque décision afin de garantir son caractère légal. En ce sens, il questionne Unia afin de savoir si celui-ci a été saisi d'interpellations citoyennes sur des décisions spécifiques telles que le CST dans le sport, le port du masque à l'école pour les moins de 12 ans ou encore la différence de traitement entre les élèves suivant le statut vaccinal de leurs parents.

Il relaie également la stigmatisation des jeunes qui se sont vu interdire de nombreuses choses depuis le début de la crise. Or, il observe un risque de suicide croissant auprès de cette tranche d'âge. Il invite donc à une réflexion sur la balance bénéfices-risques et la proportionnalité.

M. Heyvaert interroge le ministre sur sa réaction relative au port du masque dans les commerces et au risque de discrimination qui en découle ainsi que sur sa volonté d'écrire à Comeos en ce sens afin que le cadre légal soit respecté.

Il entend qu'une crèche/école maternelle va voir le jour à Tubize avec le souci d'une inclusion totale. Cependant, ce type de projet est complexe à mener dans un contexte de renvoi de dossiers entre les institutions. Il suggère dès lors au ministre d'être attentif au cadre légal pour faire émerger de telles initiatives qui ne doivent pas uniquement reposer sur le bénévolat.

M. Charlier souhaite apporter des réponses aux différentes questions qui lui ont été posées.

A propos de la condamnation du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe relatif au manque d'inclusion des élèves en situation de handicap, le 29 novembre, une première table ronde a bien eu lieu en distanciel à l'initiative de la ministre de l'Enseignement obligatoire Unia, en sa qualité de partie prenante, encourage à poursuivre la réflexion. Évidemment, il s'agit d'une problématique qui

nécessite du temps dans une logique d'évolution culturelle des pratiques et des perspectives au départ de projets pilotes et d'expériences menés ailleurs, tout en prenant en compte la diversité des systèmes d'enseignement.

En outre, si la pandémie a touché spécifiquement les personnes en situation de handicap à plusieurs niveaux, il est frappant de constater que le manque d'inclusivité de la société conduit à des difficultés importantes lors d'événement aussi important qu'une crise sanitaire (accessibilité dans les trains, inondations...).

Par ailleurs, l'accessibilité numérique doit également être envisagée à travers la certification obligatoire des sites internet des institutions publiques. Pour le surplus, Unia n'a pas été saisi de signalement individuel dans le cadre de l'enseignement à distance et a lui-même dû réorganiser ses prises en charge pour éviter de limiter son accès aux citoyens.

Sur l'enjeu des conseils de classe, le baromètre de la diversité a démontré leur rôle central dans l'orientation ou la réorientation des élèves et les risques existant en rapport avec les stéréotypes des professeurs (origine, statut socio-économique,...) sans qu'eux-mêmes en soient conscients. En conséquence, il y a lieu d'avancer sur l'objectivation et l'ouverture des conseils de classe en envisageant peut-être une expérience-pilote.

Deuxièmement, la crise sanitaire a renforcé le rôle de ces conseils de classe qui ont été amenés à trancher des situations d'élèves en l'absence d'épreuves de certification. Pour autant, la ministre de l'Enseignement a lancé un appel clair à la vigilance qui a porté ses fruits.

Contrairement au Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles (CAWaB), M. Charlier reconnaît l'absence d'expertise d'Unia sur l'accessibilité des bâtiments scolaires. Ceci étant dit, Unia est disponible pour accompagner le plan de rénovation qui sera mené dans les prochaines années. M. Charlier insiste pour que cette accessibilité se fasse sur plan, mais aussi et surtout dans l'exécution et jusqu'à la réception des travaux. Dans les faits, il y a dès lors lieu de sensibiliser les professionnels et les écoles d'architecture.

Par rapport à l'étude de la VUB, aucun chiffre n'est disponible pour la FWB.

En matière d'éducation des jeunes, cet enjeu fondamental fait l'objet d'un travail important, notamment en matière de lutte contre le harcèlement scolaire ou l'homophobie qui se traduit par deux fois plus de violence que pour d'autres propos ou faits visant d'autres publics. En effet, il apparaît là un enjeu anthropologique de mise en question de la masculinité qui mérite une réflexion approfondie.

En évoquant, la collaboration avec l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'orateur confirme celle-ci sur des dossiers individuels ou judiciaires

(maternité et état de santé). Dans le cadre de leur protocole, les deux institutions organisent des formations, des études et des recherches communes (classement sans suite des délits de haine, sous rapportage...). Sur le plan organisationnel, Unia va déménager dans le même bâtiment, ce qui va favoriser la proximité entre les deux institutions.

Par contre, l'Institut a fait le choix de ne pas aborder les questions de port de foulard qui relèvent, selon lui, des seules convictions religieuses et non du genre. Unia ne collabore donc pas avec l'Institut sur ce type de dossier.

M. Charlier aborde la formation des journalistes en indiquant que des formations ont été assurées auprès des responsables des sites de discussion et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). De plus, dans le cadre du protocole qui lie le CSA et Unia, des dossiers sont traités en commun (ex. dossier judiciaire à l'encontre de la RTBF). Cependant, il admet le très petit nombre d'actions dans le cadre du secteur culturel et il suggère d'y réfléchir en interne.

Il parie à son tour sur le Digital Service Act européen tout en essayant de faire comprendre que ce qui est contraire à la loi au quotidien l'est également sur les réseaux sociaux (incitation à la haine...). En ce sens, des condamnations judiciaires se multiplient, mais le temps judiciaire n'est évidemment pas celui des réseaux sociaux.

L'intervenant confirme le peu de contacts avec une plateforme telle que Tik Tok et l'usage important des réseaux sociaux par les partis d'extrême droite, à l'image du Vlaams Belang ou du Vlaams Belang jongeren qui mènent des campagnes pernicieuses (ex. dénonciation de professeurs gauchistes par les élèves, violation de la vie privée sur internet...).

En matière de lutte contre le racisme dans le sport, Unia salue l'initiative de Thierry Witsel à laquelle l'institution collabore parmi d'autres actions de sensibilisation, y compris dans le cadre du plan d'action contre le racisme.

M. Charlier considère que l'Union belge de football travaille sérieusement sur la thématique, notamment à travers sa chambre « discrimination » qui n'hésite pas à prendre des sanctions. D'ailleurs, sa composition ouverte vers l'extérieur traduit cette volonté de résultats à l'égard de certains clubs. Ceci étant dit, dans les faits, 75 % des dossiers pris en charge par Unia concernent le sport amateur et les équipes d'âge. Pour Unia, il faut refuser toute complaisance, y compris avec l'entourage des jeunes (parents, arbitres, entraîneurs...) afin de protéger ces derniers.

Pour répondre à l'interrogation relative à la commission « racisme », l'intervenant regrette vivement la pandémie qui a empêché de progresser comme escompté initialement. Cependant, ses membres ont pu être consultés à distance

concernant le rapport sur les discriminations dont sont victimes les personnes afrodescendantes.

Quant au port du masque dans les écoles, Unia n'a pas été réellement saisi sur le principe pour les moins de 12 ans. De plus, Unia n'a pas d'expertise scientifique pour justifier le port ou non de masque.

Enfin, la question des fermetures de classes en fonction du statut vaccinal des parents constitue un réel problème qui s'étend d'ailleurs aux employeurs qui peuvent désormais connaître le statut vaccinal de leur personnel en fonction des règles de quarantaine différentes. Plus généralement, Unia sera entendu prochainement à la Chambre des représentants sur ces questions.

M. le ministre remercie Unia et les députés pour l'intérêt porté au débat qui aide à l'enrichissement des connaissances.

Il confirme qu'un appel à projets a été lancé dans le cadre des associations LGBTQIA+ pour un montant de 300.000 euros.

La CIM « handicap » s'est réunie en décembre dernier sous la présidence de la ministre Lalieux et, à cette occasion, il a été convenu de déployer une stratégie interfédérale. Chaque entité devra communiquer ses priorités dans le courant du mois de janvier en sachant que pour la FWB, la fonction publique, les bâtiments scolaires, la culture et le sport en feront partie.

M. le ministre confirme la mise en place des référents égalité-diversité au sein du ministère ainsi que l'élaboration d'un monitoring relatif à la diversité. Sur l'enjeu du CAPREV, il renvoie à sa collègue, la ministre Glatigny, alors que sur la question de la reconnaissance des diplômes de psychologue, le ministre précise que la compétence ressort du niveau fédéral. Enfin, il suggère aux députés intéressés de s'adresser aux ministres compétents pour Comeos et les crèches.

A **M. Heyvaert** qui s'interroge sur le respect de la directive européenne en matière d'accessibilité des sites internet et le rôle de l'Etnic dans ce cadre, **M. le ministre** répond qu'une refonte des sites concernés est en cours.

Concernant la prise en compte de l'accessibilité dans les bâtiments scolaires évoquée par le député, M. le ministre confirme qu'il s'agit de prendre en compte cet aspect dans les dossiers rentrés auprès de l'administration. Pour autant, il suggère de renforcer l'attention pour les personnes porteuses de handicap, notamment en ce qui concerne le milliard d'euros dégagé par le gouvernement. Il rappelle aussi que le chantier des bâtiments scolaires envisage la révision la plus utile possible des différents fonds en intégrant cet aspect.

A propos de Comeos et du port du masque dans les magasins, **M. Charlier** confirme qu'Unia s'est adressé au ministre fédéral de la Santé avec la volonté de clarifier la communication autour de l'exemption pour raison de santé et en vue d'organiser une concertation avec les services de sécurité dans les magasins.

À l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le rapporteur,

M. Mourad Sahli

Le président,

M. Laurent Léonard

5 Annexe n°1

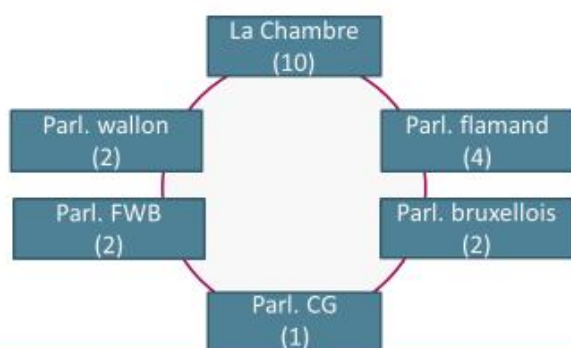


Conseil d'administration

2 President.e.s



21 membres



Institution

2 Directeurs.trice.s



+ 100 collaborateur.trice.s

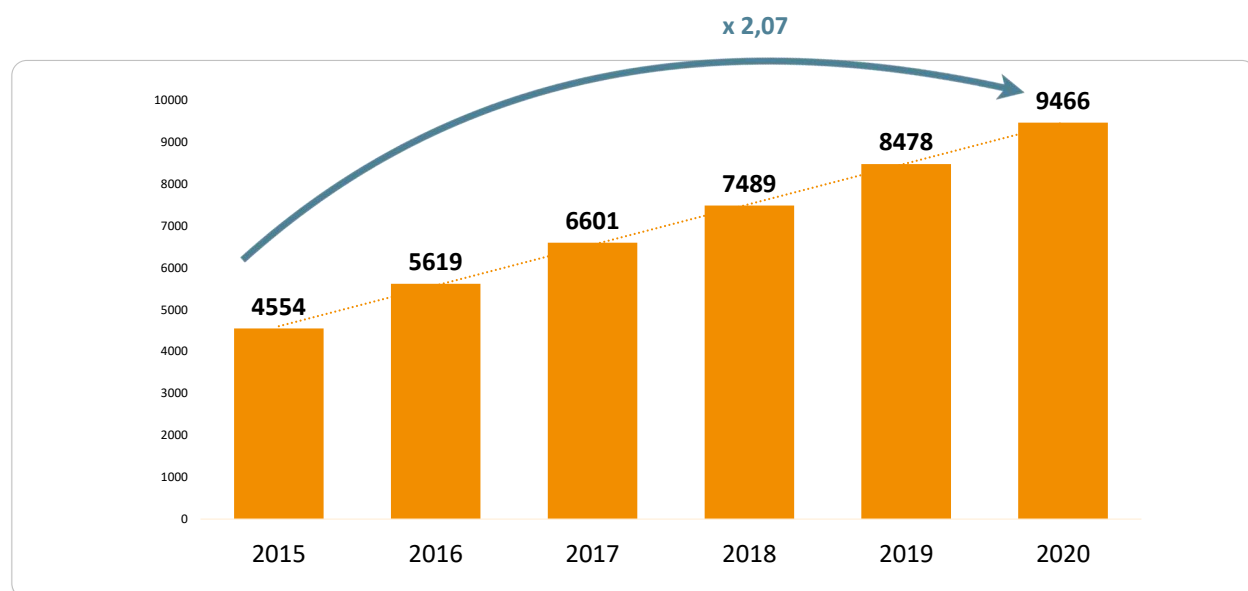


2020, une année particulière...

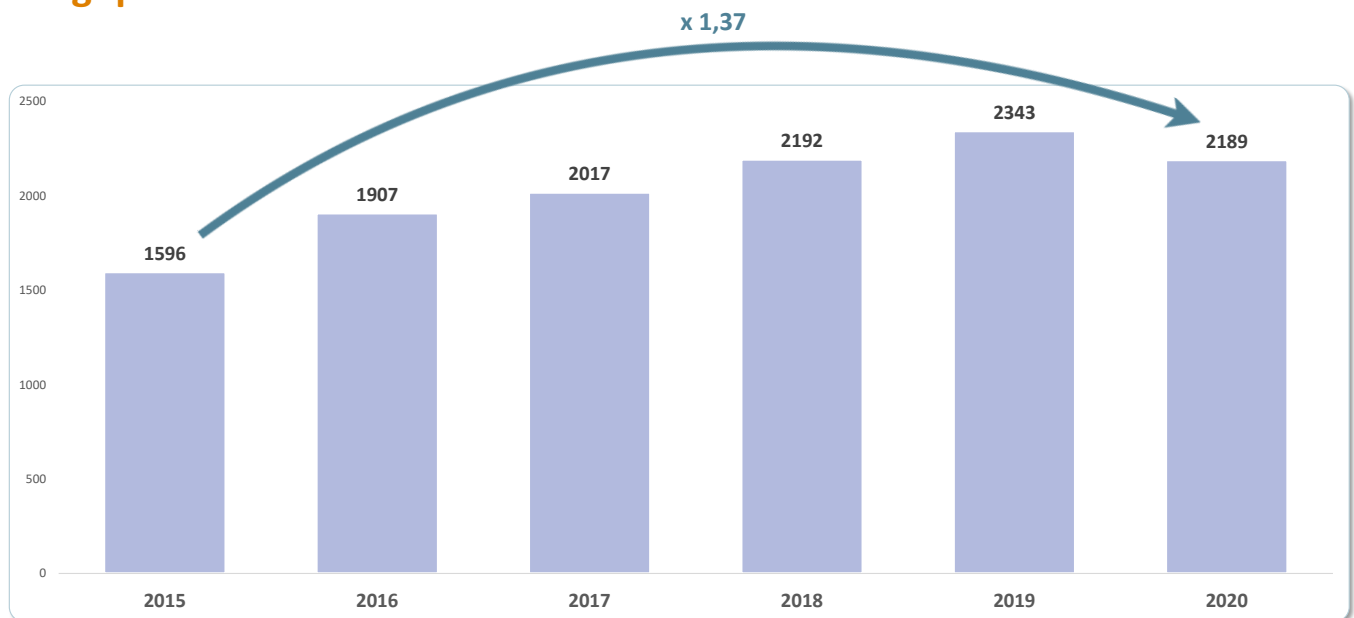
Les services d'Unia :

- ont dû se réinventer et adapter leur travail
- ont été confrontés à des signalements et dossiers d'un type nouveau
- ont dû réagir extrêmement rapidement aux nombreuses mesures adoptées dans l'urgence par les autorités publiques et autres suite à la pandémie

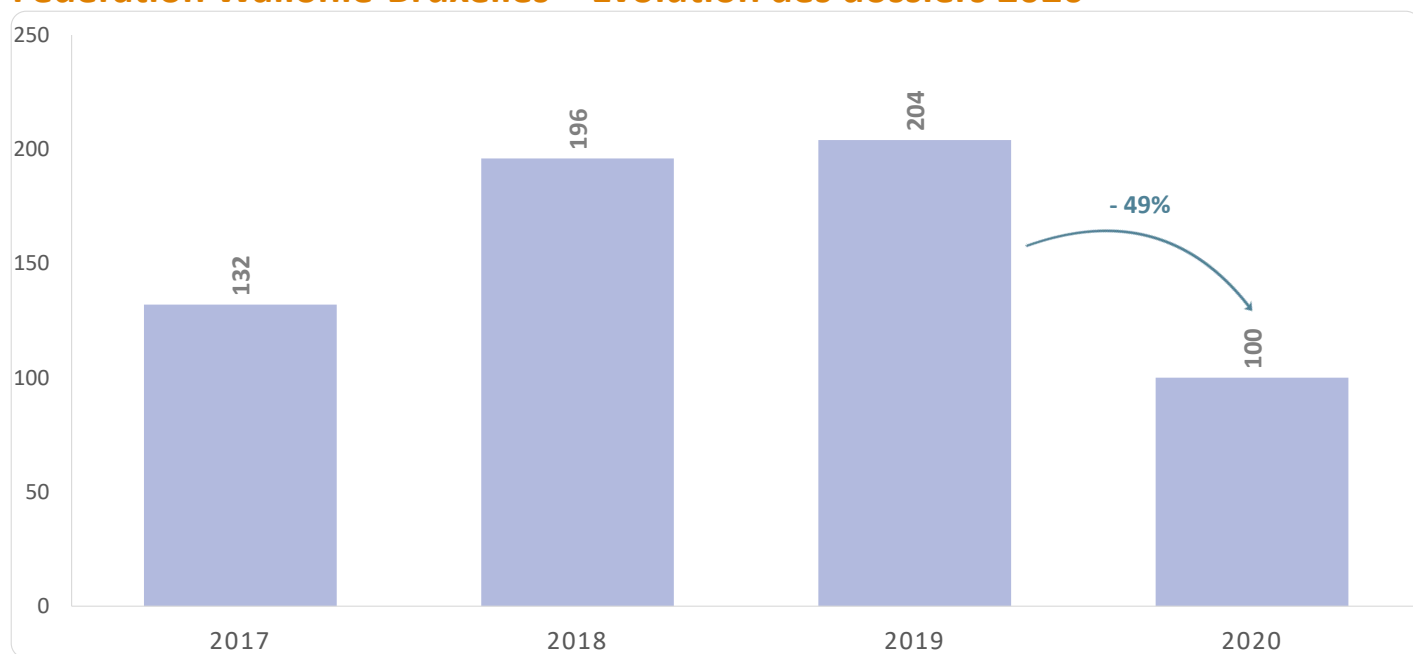
Belgique – Signalements 2020



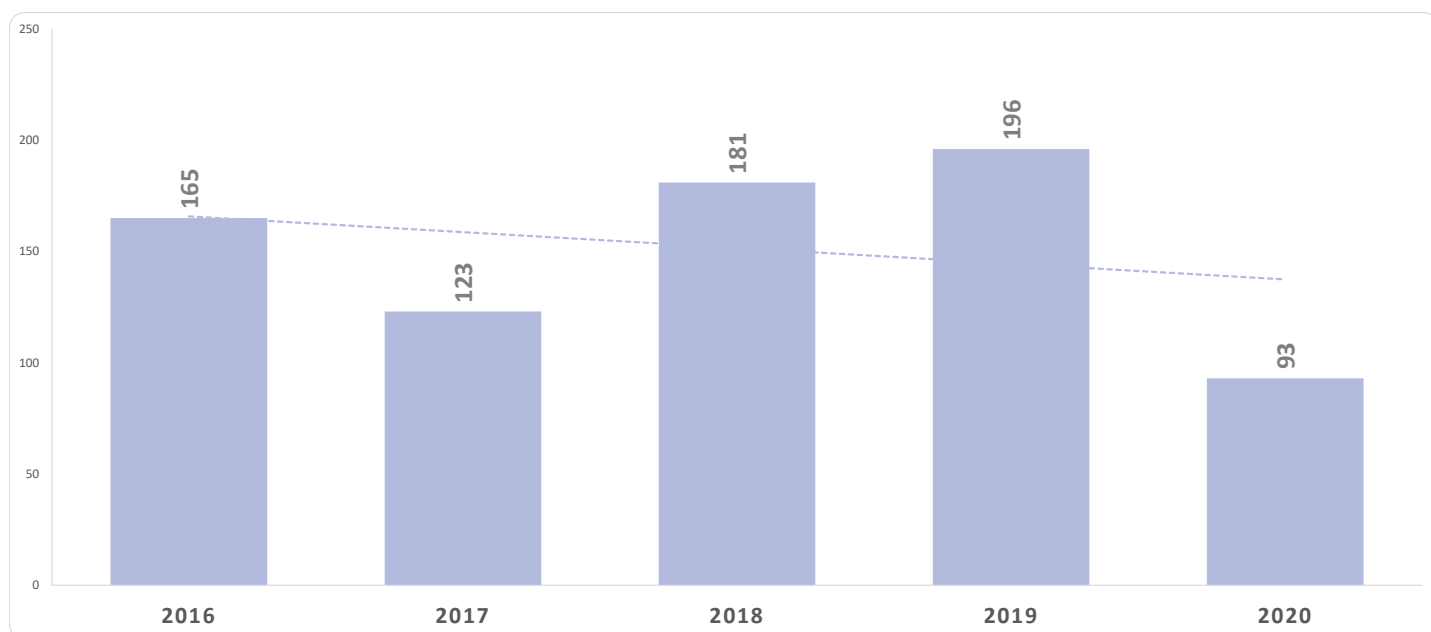
Belgique – Dossiers 2020



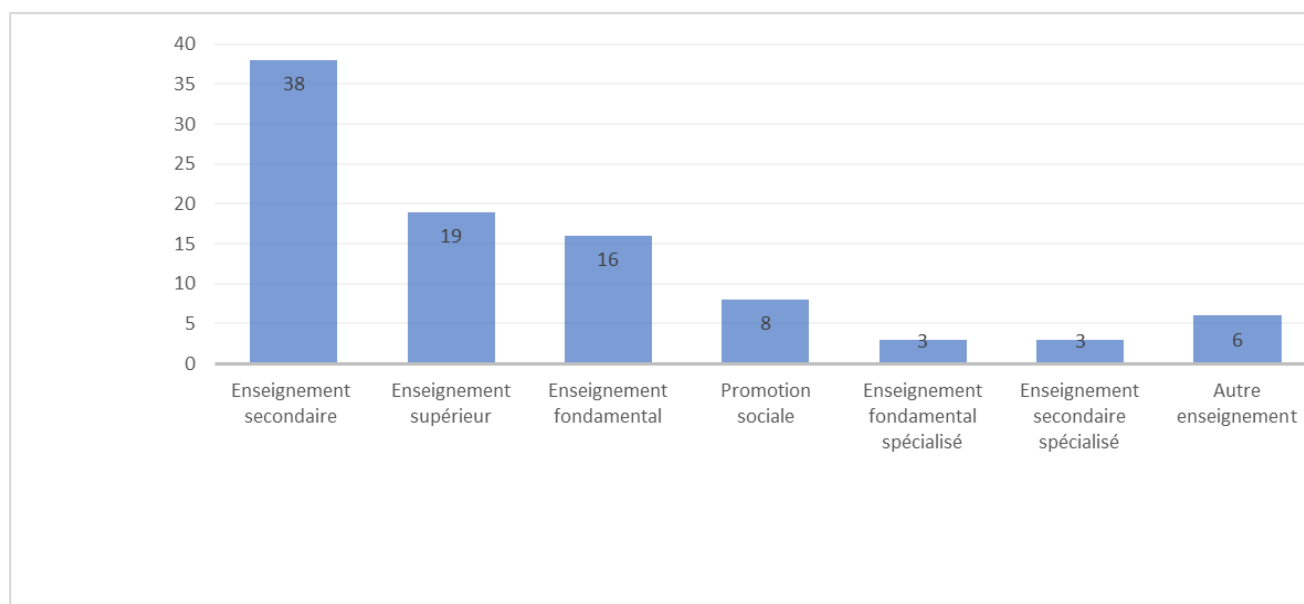
Fédération Wallonie-Bruxelles – Evolution des dossiers 2020

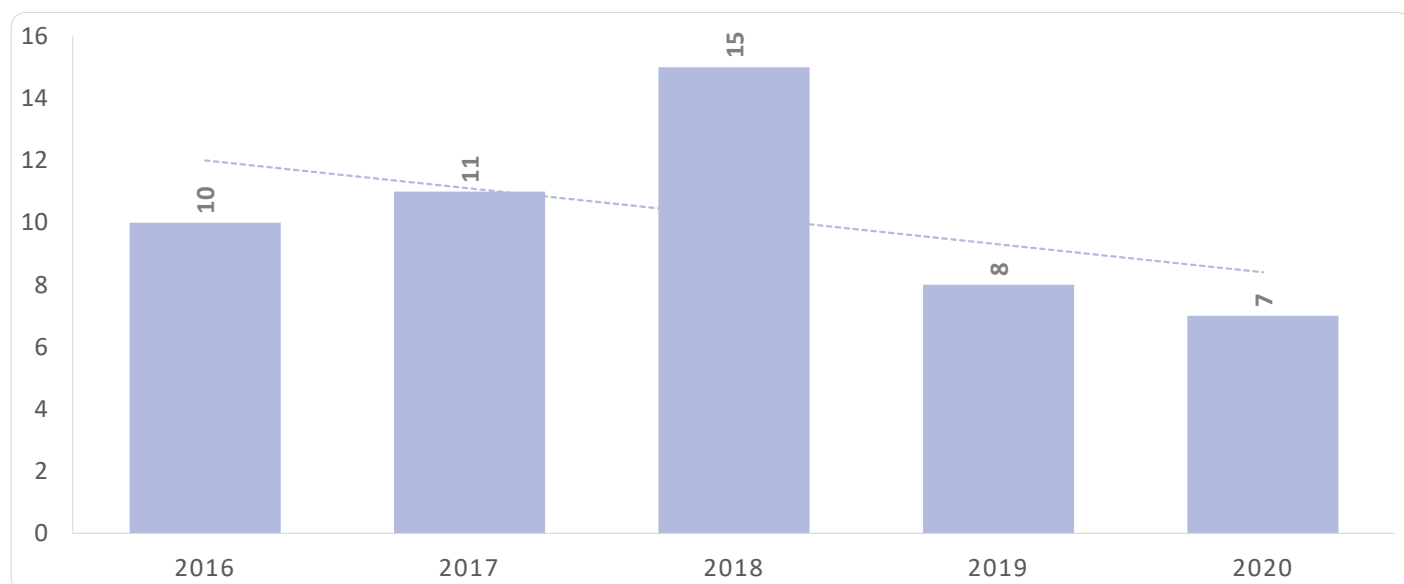


Fédération Wallonie-Bruxelles – Evolution des dossiers enseignement 2020

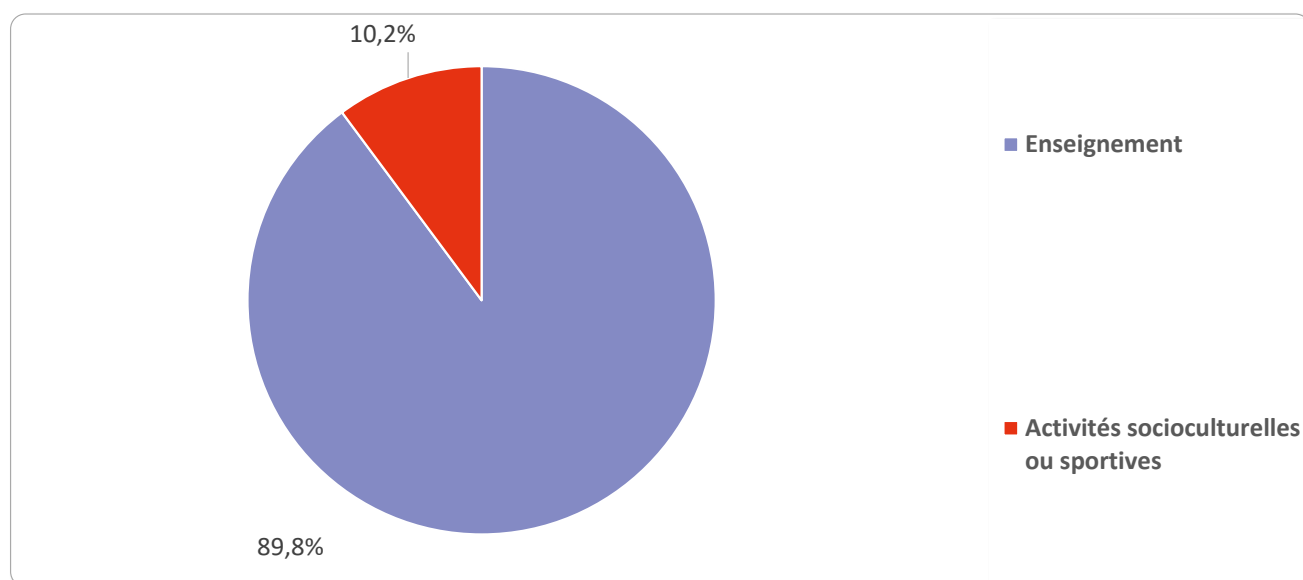


Fédération Wallonie-Bruxelles – Dossiers par niveau d'enseignement 2020

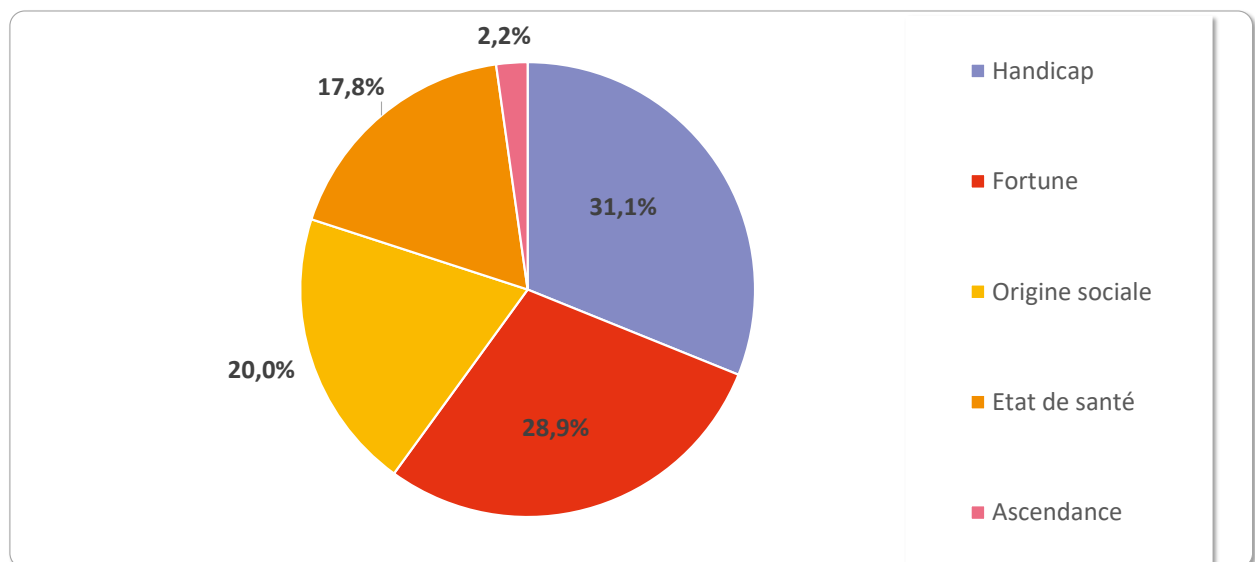


Fédération Wallonie-Bruxelles - Dossiers emploi administration publique 2020

Fédération Wallonie-Bruxelles : Dossiers 2020 par domaine en lien avec les mesures de restrictions liées à la pandémie de COVID-19



Fédération Wallonie-Bruxelles : Dossiers 2020 par critère en lien avec les mesures de restrictions liées à la pandémie de COVID-19



Fédération Wallonie-Bruxelles – Exemples d'actions menées en 2020 (I)

- Sensibilisation à la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées (Liège)
- Participation à une matinée de réflexion sur la pratique sportive dans l'enseignement supérieur (Hainaut)
- Participation au séminaire relatif au Réseau de prise en charge des extrémismes et des radicalismes violents organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Fédération Wallonie-Bruxelles – Exemples d'actions menées en 2020 (II)

- Participation à un débat sur les signes convictionnels dans l'enseignement supérieur organisé par le Conseil des femmes francophones de Belgique (Bruxelles)
- Intervention à L'ULB sur la formation à la neutralité – inégalités et discrimination en éducation (Bruxelles)
- Participation à un débat autour du film "Ouvrir la voix" d'Amandine Gay (Namur)

Fédération Wallonie-Bruxelles – Focus sur l’enseignement

QUELQUES POINTS D’ATTENTION :

- Harcèlement scolaire
- Inclusion
- Rénovation des bâtiments scolaires
- Port des signes convictionnels
- Allongement de la formation initiale des enseignants

Actualisation du Rapport Covid-19 et droits humains

>Paru en novembre 2021





Rapport sur l'impact des mesures Covid-19 sur les droits des personnes âgées en MR/MRS

>Paru en octobre 2021

Lutte contre le racisme

PLAN NATIONAL D'ACTION CONTRE LE RACISME

- Un plan attendu depuis 2001 (Sommet de Durban)
- Mise en place d'une CIM Racisme en 2020
- Un plan interfédéral
- Unia est observateur du processus
- Un plan pour 2022 ?

Merci de votre attention

Patrick CHARLIER

pach@unia.be

Véronique GHESQUIERE

vegh@unia.be

Michel VANDERKAM

mika@unia.be

Bruno MARTENS

bruno.martens@unia.be

Sébastien FRANCOIS

sefr@unia.be

Unia
Rue Royale, 138
1000 Bruxelles
unia.be





unia.be

